

ESKANOL PO POWDER

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

ESKANOL PO POWDER

Art.-No.

10391

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

matière de charge

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH	
Rue:	Heuweg 4	
Lieu:	D-06886 Wittenberg	
Téléphone:	+49(0)3491/635-50	Téléfax: +49(0)3491/635-552
Interlocuteur:	Laborleiter	
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
 ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Quartz

Mention

Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières.

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

L'inhalation prolongée et/ou excessive de poussière de silice pouvant atteindre les alvéoles peut provoquer la silicose (maladie du poumon).

ESKANOL PO POWDER

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 2 de 9

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange de quartz

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
14808-60-7	SiO ₂			> 98 %
	238-878-4		01-2120770509-45	
14808-60-7	Quartz			< 10 %
	231-545-4			
	STOT RE 1; H372			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Aucune mesure particulière.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

L'inhalation prolongée et/ou excessive de poussière de silice pouvant atteindre les alvéoles peut provoquer la silicose (maladie du poumon).

Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

L'inhalation de la poussière peut irriter les muqueuses et provoquer la toux et l'essoufflement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

ESKANOL PO POWDER

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 3 de 9

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inconnus.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les poussières.

Pour les secouristes

En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Pas de mesures particulières nécessaires.

Pour le nettoyage

Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conservé le récipient bien fermé.

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

ESKANOL PO POWDER

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 4 de 9

Conseils pour le stockage en commun

Pas de matériaux à signaler spécialement.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

matière de charge

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Il faut observer les ordonnances pour les poussières.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Mesures d'hygiène

Eviter d'inhaler la poussière.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous:

<http://bestglove.com/site/chemrest/>**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

Respirateur (filtre à particules) en cas de formation des poussières.

Demi masque avec filtre à particules P2 (DIN 3181).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Poudre
Couleur:	Gris / Blanc
Odeur:	Inodore

Testé selon la méthode

**ESKANOL PO POWDER**

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 5 de 9

pH-Valeur (à 20 °C): 5 - 8 40%

Modification d'état

Point de fusion: > 1610 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition: 2230 - 2590 °C

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.a.

Point d'éclair: n.a.

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenu

Inflammabilité

solide/liquide: Non inflammable.

gaz: n.a.

Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: n.a.

Limite supérieure d'explosivité: n.a.

Température d'auto-inflammation: n.a.

Température d'inflammation spontanée

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: ~ 2000 °C

Propriétés comburantes

Non oxyder.

Pression de vapeur: n.a.

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 2,0 - 3,0 g/cm³

Hydrosolubilité: Pratiquement insoluble

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.a.

Viscosité dynamique: n.a.

Viscosité cinématique: n.a.

Durée d'écoulement: n.a.

Densité de vapeur relative: n.a.

Taux d'évaporation: n.a.

Épreuve de séparation du solvant: 0 %

Teneur en solvant: 0 %

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: 100 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

ESKANOL PO POWDER

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 6 de 9

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Inconnus.

10.5. Matières incompatibles

Pas de matériaux à signaler spécialement.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Absence de données toxicologiques.

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Quartz)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

Autres informations

L'inhalation prolongée et/ou excessive de poussière de silice pouvant atteindre les alvéoles peut provoquer la silicose (maladie du poumon).

Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
L'inhalation de la poussière peut irriter les muqueuses et provoquer la toux et l'essoufflement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

ESKANOL PO POWDER

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 7 de 9

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Doit subir un traitement spécial, p.ex. dans un site de décharge adéquat, pour satisfaire aux réglementations locales.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

Code d'élimination des déchets - Produit

080299 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des matériaux céramiques); déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

ESKANOL PO POWDER

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 8 de 9

14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):

0 %

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

- - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,11,12,14,15.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ESKANOL PO POWDER**

Date de révision: 14.04.2021

Code du produit: 00359-1314

Page 9 de 9

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)